



LES 21 & 22 SEPTEMBRE 2021



Mobilité internationale des artistes

*mobi***culture**



RESSOURCES

Artistes et professionnels de la culture étrangers

Comédiens, danseurs, musiciens, plasticiens, professionnels du cinéma...

Compagnies, tourneurs, organisateurs...

Retrouvez sur ce site toutes les informations pour mener à bien votre projet en France





Des informations pratiques

Pour connaître les démarches administratives à effectuer avant votre séjour et une fois en France.



Un formulaire en ligne

Pour recevoir des réponses à vos questions spécifiques selon votre projet, votre profil...



Des permanences et formations

Retrouvez-nous pour des renseignements personnalisés, ateliers, sessions d'informations.

Nos expertises

Centre de ressources spécialisé sur les modalités d'accueil des artistes et professionnels de la culture étrangers, MobiCulture renseigne ces publics ainsi que les structures culturelles les accueillant sur les démarches liées aux aspects suivants :

Visas et titres de séjour

Documents, interlocuteurs, procédures.

Sécurité sociale

Couverture sociale, versement des cotisations.

Assurances et vie pratique

Démarches complémentaires utiles.

Droit du travail

Autorisations de travail et réglementation en vigueur.

Fiscalité

Impôts retenus ou non à la source, TVA...

Veille juridique

Nous suivons attentivement l'évolution de la loi.





Points d'info à la mobilité

- Allemagne : Touring artists, touring-artists.info
- Autriche : SMartAt Mobility, smartatmobility.com/en
- Belgique : Cultuurloket, cultuurloket.be
- Etats-Unis : Tamizdat, tamizdat.org
- Finlande : Theatre info Finland, tinfo.fi/en
- Pays-Bas : DutchCulture, dutchculture.nl
- Portugal : Loja Lisboa Cultura, cm-lisboa.pt/en/polo-cultural-gaivotas-boavista/loja-lisboa-cultura
- République tchèque : Czech mobility info, czechmobility.info/en
- Royaume-Uni : Arts Infopoint UK, artsinfopointuk.com
- + à venir en Pologne et Suède

Mobility Information Points



DETAILS

MEMBERS:

[Touring Artists](#)

[Cultuurloket](#)

[Arts and Theatre Institute](#)

[Theatre Info Finland](#)

[MobiCulture](#)

[DutchCulture](#)

[Wales Arts International](#)

[Tamlzdat](#)

[IG-Kultur](#)

[Zbigniew Raszewski Theatre](#)

[Institute](#)

[Scensverlge / Swedish ITI](#)

[Theatre Union of the Russian](#)

[Federation](#)

What are the mobility information points?

Mobility Information Points (MIP) are information centres and/or websites who

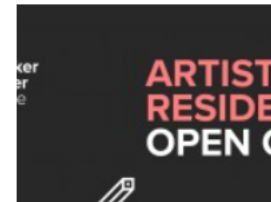
On the Move supports access to information and resources on cultural mobility

[See recent calls →](#)

[Find mobility funding →](#)

[Learn more about us →](#)

LATEST NEWS



CYENS – Thinker Maker Space Artist in Residence Programme (Cyprus)

Residencies

Deadline: 15 Dec 2021 , 15 Mar 2022 , 15 Jul 2022



ArtsEquator: Researchers for Project on Southeast Asian Arts Censorship



QU'EST-CE QUE LE COMITÉ VISAS ARTISTES ?

Le Comité Visas Artistes a été initié en 2009 pour réagir aux difficultés croissantes relatives à l'octroi de visas, rencontrées par les acteurs professionnels du secteur musical, travaillant à un niveau international. Il a pour but de **soutenir les professionnels du secteur musical lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans l'obtention de visas et de résoudre les situations de blocages.**

Son périmètre d'action s'étend à toutes les musiques, parfois aux autres disciplines du spectacle vivant. L'ensemble des professionnels du secteur sont représentés dans le comité : artistes, producteurs, labels, tourneurs, programmeurs (festivals, salles de spectacles, collectivités territoriales...).

LES ACTIONS DU COMITÉ VISAS ARTISTES :

- # **Intervention** auprès des ministères concernés dans les cas de difficultés d'obtention de visas ou de blocages
- # **Veille réglementaire et législative**
- # **Recensement et analyse** des situations de blocage les plus fréquemment rencontrées
- # **Plaidoyer** auprès des autorités publiques afin d'améliorer les procédures liées à l'instruction des visas

QUI SIÈGE AU COMITÉ VISAS ARTISTES ?

Il regroupe de manière transversale et informelle des professionnels de terrain et des institutionnels :

Des syndicats et fédérations

SFA-CGT, FNSAC-CGT, SNAM-CGT, Prodiss, UFISC, UPFI et De Concert!

Des organisations internationales

OIF (Organisation Internationale de la Francophonie)

Des établissements publics

CNV (centre national de la chanson, des variétés et du jazz)

Des ministères :

Ministère de la Culture et de la Communication

Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International

Ministère de l'Intérieur

Zone Franche, le réseau des musiques du monde est mandaté pour piloter le comité.

QUI PEUT FAIRE APPEL AU COMITÉ VISA ARTISTES ?

Les tourneurs, programmeurs, artistes auto-produits, professionnels de la musique peuvent contacter Zone Franche lorsqu'ils rencontrent des difficultés pour faire venir des artistes en France. Zone Franche ne peut s'engager pour la venue de musiciens dans le cadre de représentations amateurs.

QUELQUES CONSEILS PRIMORDIAUX AVANT DE FAIRE APPEL AU COMITÉ :

Anticipez au maximum l'instruction d'une demande de visa avant de nous contacter, assurez-vous que le dossier de demande de visa a été correctement complété au préalable.

Plusieurs étapes sont à respecter :

- Demande d'une APT (Autorisation Provisoire de Travail) par l'employeur à la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi) de sa région.
- Demande de visa de circulation par l'artiste entre 2 et 3 mois à l'avance auprès du consulat de France de son pays de résidence.
- Prise de rendez-vous au consulat au moins 1 mois avant la date du voyage.
- Documents à présenter par l'artiste :
 - Contrat de travail visé par la DIRECCTE (sauf pour les artistes exerçant une activité indépendante non soumise à subordination)
 - Lettre d'invitation
 - Attestation d'hébergement
 - Attestation de ressources ou de prises en charge des frais liés au séjour
 - Attestation d'assurance rapatriement
 - Billets d'avion
 - Passeport
 - Formulaire de demande de visa rempli et signé
 - Photos d'identité
 - Montant des frais de dossier

Pour plus de renseignements :

IRMA : www.irma.asso.fr

Bureau Export : zonefranche.com/bureau-export

MobiCulture : www.mobiculture.fr

Office National de la Diffusion Artistique : www.onda.fr

COMMENT FAIRE APPEL AU COMITÉ VISA ARTISTES ?

La demande se fait en ligne, sur le site internet de Zone Franche dans la section Comité Visa Artistes :

www.zonefranche.com/fr/comite-visas-artistes

Cliquez sur l'onglet « Formulaire » et renseignez-le au mieux afin que nous ayons tous les éléments du dossier en main.

Zone Franche centralise les demandes, les analyse, puis agit auprès des personnes ressources si le dossier de demande de visa a été correctement rempli au préalable.



NOUS CONTACTER :

ZONE FRANCHE

21, rue du Borrégo 75020 Paris

+33 (0)1 43 15 02 50 / 06 75 79 13 61

@ : circulation@zonefranche.com

WWW.ZONEFRANCHE.COM



Reseau.ZoneFranche



@ZoneFrancheWMN



ZoneFrancheWMN



Actualisation du « Guide pratique des visas »

→ Guide pratique des visas : 1ère édition

Intégrant les nouveautés de 2016 :

- **La dispense d'autorisation provisoire de travail** pour les contrats de moins de 3 mois dans le domaine culturel, et
- **La création du titre de séjour « passeport talent »**, dédié entre autres aux artistes.

→ Nov. 2020 : actualisation du guide

Intègre la **révision du code européen des visas** qui a pris effet en février 2020.

Révision du code européen des visas

→ Adaptation de la procédure de demande de visa :

- Possibilité de **remplir et signer électroniquement** le formulaire de demande
- Dépôt des demandes **jusqu'à 6 mois**, et au plus tard 15 jours **avant le voyage** (en réalité, cependant, pas évident).

Révision du code européen des visas

- « De meilleures conditions pour les voyageurs en règle » / voyageurs fréquents :
- Selon **antécédents en matière de visa**
 - Pour bénéficier d'une **durée de validité passant progressivement de un à cinq ans**

<i>Durée du visa</i>	<i>Conditions / critères</i>
1 an	3 visas obtenus dans les 2 précédentes années
2 ans	1 visa d'une durée d'1 an obtenu dans les 2 précédentes années
5 ans	1 visa d'une durée de 2 ans obtenu dans les 3 précédentes années
<u>Exception</u> (durée de validité inférieure ou égale à 5 ans)	Directement, avec preuve de voyages fréquents à venir, preuves de l'intégrité du voyageur et du respect de l'utilisation des précédents visas « un visa à entrées multiples d'une durée de validité inférieure ou égale à cinq ans peut être délivré à des demandeurs qui en établissent la nécessité ou justifient leur intention de voyager fréquemment ou régulièrement, pour autant qu'ils fassent la preuve de leur intégrité et de leur fiabilité, notamment par l'usage légal de visas délivrés précédemment, par leur situation économique dans leur pays d'origine, et par leur volonté réelle de quitter le territoire des États membres avant l'expiration du visa demandé. »

Révision du code européen des visas

- **Frais de visa : 80€ au lieu de 60€** pour les + de 18 ans
- **Coopération en matière de réadmission**
« En fonction du niveau de coopération d'un pays tiers avec les États membres en matière de réadmission des migrants en situation irrégulière, évalué sur la base de données pertinentes et objectives, (certaines dispositions) ne s'appliquent pas aux demandeurs ou aux catégories de demandeurs ressortissants d'un pays tiers dont il est considéré qu'il ne coopère pas suffisamment (...) »

Autres « nouveautés »

- **Post-Brexit**

Depuis janvier 2021 les **britanniques ne sont plus dispensés de visas de long séjour.**

Ils sont en revanche dispensés de visas de court séjour, y compris pour l'Outre-mer.

- **ETIAS** (« EU Travel Information and Authorisation System ») : pour 2022...

Autres « nouveautés »

→ + de liens hypertextes

Notamment « **France-Visas** », portail officiel pour les visas pour la France créé entre les 2 éditions du guide

→ + pratique :

- Plusieurs **récapitulatifs** : « Les questions à se poser pour vérifier la situation au regard des autorisations de séjour / visas », « Chronologie de la demande de visa »
- Plus d'**exemples** issus du spectacle vivant

Pour télécharger le « Guide pratique des visas » 2020

<http://www.zonefranche.com/fr/comite-visas-artistes/guide-pratique-des-visas-practical-guide-to-visas>

Accueil > Comité Visas Artistes > Guide pratique des visas / Practical Guide to visas

Comité Visas Artistes Formulaire Liens utiles Artists Visas Committee Guide pratique des visas

Guide pratique des visas / Practical Guide to visas



2^{DE} ÉDITION - NOVEMBRE 2020

À l'occasion du salon digital Before Babel Music XP, Zone Franche et le Comité Visas Artistes ont publié le 27 novembre 2020 la seconde édition du **Guide pratique des visas** à l'attention des professionnels de la culture. La première édition avait été lancée en décembre 2016 lors des Transmusicales de Rennes.

Disponible gratuitement en ligne et prochainement en format papier, il rend compte des récentes avancées législatives et réglementaires liées à la circulation des artistes en France et à l'étranger.

Cette nouvelle édition s'inscrit aussi bien évidemment dans le contexte de crise sanitaire actuelle dont l'onde de choc se fait particulièrement ressentir sur la mobilité en générale et la circulation internationale en particulier. Frontières fermées, réouvertures partielles, nouvelles procédures à l'épreuve...



DÉPLACEMENTS INTERNATIONAUX

Liens utiles

Vers / depuis la France

- [Gouvernement](#)

+ Ressources > « [Voyager vers et depuis l'étranger](#) » > [récapitulatif des règles à respecter](#)
[Outre-Mer](#)

- [Ministère de l'Intérieur](#)
- [Ministère de la Culture](#)
- [Service-public](#)

Depuis la France

- [Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#)
- [Institut français](#) – vers 37 pays

*mobi*culture

Anaïs Lukacs

contact@mobiculture.fr

06 58 37 31 19

www.mobiculture.fr/en/contact-0

Abonnez-vous à [notre page Facebook](#)
pour suivre notre actu et retrouver
notre veille sur la mobilité internationale



*mobi*culture